

Certification licences Creative Commons

Récemment, le Bureau du droit d'auteur a obtenu avec succès une certification lui permettant de former les bibliothécaires-conseils de la Bibliothèque sur les licences Creative Commons et d'offrir des séances de formation avancée aux membres de la communauté universitaire. Les licences Creative Commons permettent au créateur d'une œuvre (œuvre littéraire, image, photographie, etc.) de conserver ses droits d'auteur tout en facilitant le partage de sa création à un public élargi. L'auteur décide de la façon dont son œuvre sera utilisée grâce à l'attribution de la licence Creative Commons de son choix. À l'instar de tous les mouvements dédiés au libre accès, ces licences encouragent la circulation des œuvres, l'échange de connaissances et stimulent la créativité.

Toutes nos félicitations à Maude Laplante-Dubé et Sonya Morales pour l'obtention de cette certification!

La Bibliothèque : quartier général des Chantiers d'avenir UL

Du 22 mai au 29 juin régnera une effervescence inhabituelle à la Bibliothèque alors que nous accueillerons trois équipes multidisciplinaires formées de professeurs, de conseillers pédagogiques et de bibliothécaires dans le cadre des Chantiers d'avenir. Cette initiative a été lancée par la direction de l'UL avec l'objectif d'imaginer de nouveaux programmes d'études qui permettront de former des citoyens aptes à contribuer de façon concrète aux enjeux d'une société de plus en plus complexe. Les travaux de ces trois chantiers se tiendront essentiellement à la salle 4285 ainsi que dans les salles de travail d'équipe du 4^e étage, au Pavillon Bonenfant.

Pour en savoir plus, [consultez le site web des Chantiers d'avenir](#).

La direction de la Bibliothèque